Envoyé en préfecture le 13/09/2021
Reçu en préfecture le 13/09/2021
Affiché le 13/09/2021
ID : 038-213802374-20210910-DEL_2021_46-DE

Mizoën

NOMBRE DE CONSEILLERS
ELUS : 11
EN FONCTION : 11
PRESENTS : 7
VOTANTS : 10
CONTRE : 1
ABSTENTION : 0
POUR : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-et-un, le dix septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 2 septembre 2021

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle

Etaient excusés : PINATEL François (pouvoir à PHILIPPE Francine), VINCENT Denise (pouvoir à MICHEL Bernard), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à GONON Florence)

Était absent : BERARD Guy

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2021/46 : Elargissement et soutènement de l'accès à la bergerie communale : lancement du projet

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du problème récurrent d'accès à la partie Est de la bergerie communale. En effet, le rétrécissement et l'angle de l'accès au niveau de la première bergerie (Ouest) rendent difficile et périlleuse la manœuvre nécessaire au tracteur et autres engins agricoles pour accéder à la bergerie située à l'Est du bâtiment.

Aussi, il apparait nécessaire de réaliser des travaux d'élargissement et de soutènement de cet accès. Toutefois, au regard de la technicité des travaux à entreprendre, il y a lieu de s'attacher le conseil d'un maître d'œuvre et de réaliser des études de sol pour dimensionner les travaux nécessaires.

Dans la continuité des travaux de soutènement réalisés en 2018 autour de la bergerie communale, Monsieur le Maire a sollicité un devis auprès du maître d'œuvre qui a alors assisté la commune, l'entreprise CM AMENAGEMENT. Il a également sollicité la société qui réalise régulièrement des études géotechniques pour le compte de la commune, l'entreprise EGSOL.

L'entreprise CM AMENAGEMENT chiffre la mission de maîtrise d'œuvre complète à 7 000 € HT.

L'entreprise EGSOL chiffre sa prestation à 9 940 € HT pour les missions G2 PRO (conception projet), G2 DCE (conception DCE) et G4 (supervision et suivi exécution).

A ces deux prestations, se rajoute le relevé topographique demandé à ATMO, pour 1 100 € HT.

Le montant total des études relatives à ce projet s'élève donc à 18 040,00 € HT, soit 21 648,00 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à neuf voix pour et une voix contre :

APPROUVE les travaux d'élargissement et de soutènement de l'accès à la bergerie communale,

AUTORISE le lancement du projet,

ACCEPTE les devis des entreprises CM AMENAGEMENT et EGSOL détaillés ci-dessus,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :
Date d'affichage :

MAIRIE DE MIZOËN 38142